072-217201839-20230919-20230920A-AR

Accusé certiflé exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023 Publication : 22/09/2023

République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2023-D047

Accompagnement à la mise een fonctionnement collectif - Secretariat de mairie

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'audit de l'organisation du secrétariat de mairie effectué au primptemps 2023, par le cabinet V.O Conseil,

Vu les conclusion du rapport,

Considérant qu'il est nécessaire de continuer cette demarche d'accompagnement par un cabinet de coaching

DECIDE

<u>Article n° 1 :</u> Le cabinet V.O conseil, dont le siège social est situé à Rezé (Loir-Atlantique) - 4, rue Roiné, est retenu pour l'accompagnement à la mise en fonctionnement collectif du secretariat de mairie.

Article n° 2 : Le coût de cette presatation s'élève à 1 375€ ht soit 1 650€ ttc

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 19/09/2023 Le Maire, Monique TROTIN

.